

■ **Mirages-Insonnia SA**, à Carouge (GE), exploitation d'un bar. (FOSC du 19.03.2002, p. 6). La procuration de Soliveau Fabienne est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Choisy Aymon, de Genève, à Confignon.
Journal no 13322 du 13.12.2002
(00781412 / CH-660.0.382.001-8)